

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2026-27

Séance du 20 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six, le vingt mai à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Roger MARCEL, Président en exercice, dûment convoqués le douze mai deux-mille-vingt-six.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Jocelyn BAZUS	1				Francis MALLEIN	1			
Laurent AILLOUD	1				Henri PEGOUD	1			
Magali MICOUD-TERREAUD	1				Monique DERUDDER	1			
Anne LENFANT			1	M. Gautier	Philippe PIERRE	1			
Clémentine EYMERY			1	W. Dufour	Roger MARCEL	1			
Florence LAURENDON	1				Yves CHABOUD	1			
Jean-Claude SARTER	1				Alain PERROT	1			
Marc GAUTIER	1				Pascal MARTIN			1	R. Perroud
Michel BENEZETH			1	F. Laurendon	Régis PERROUD	1			
Nicolas HUGUET	1				Thierry MERMET	1			
Williams DUFOUR	1								

Objet : : fixation du nombre de membres du bureau

Monsieur Roger MARCEL, Président expose que :

Suite au renouvellement des conseillers municipaux de Mars 2026 et la désignation des délégués au SIAGA par les 5 EPCI membres du SIAGA (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, Communauté de Communes les Vals du Dauphiné, Communauté de Communes Val Guiers et Communauté de Communes Lac d'Aiguebelette), le comité syndical du SIAGA, doit procéder au renouvellement de son exécutif.

CONSIDÉRANT : que lors de la mandature qui s'achève, le nombre de membres du bureau était de huit. (Président,4 Vice-Présidents,3 membres.)

Monsieur Roger MARCEL, Président **propose** :

- De maintenir le nombre de membres du bureau à huit. (1 Président, 5 Vice-Présidents, 2 membres.)

SOUS PREFECTURE

21 MAI 2026

LA TOUR-DU-PIN

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
04 76 37 26 26
contact@guiers-siaga.fr

Après avoir délibéré à la majorité, le conseil syndical :

- **DÉCIDE** : de maintenir à huit le nombre de membres du bureau.
- **CHARGE** : le Président de mettre en place le nouveau bureau. (1 Président, 5 Vice-Présidents, 2 membres.)

Fait et délibéré en séance
Le 20/05/2026

Le secrétaire de séance,
Williams DUFOUR



Le Président,
Roger MARCEL



Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

SOUS PREFECTURE

21 MAI 2026

LA TOUR-DU-PIN